

Commune de  
LE SEQUESTRE  
DEPARTEMENT DU TARN

**Délibération n°250065**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 15 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

**Etaient présents** : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Florence PORTRA, Jean-Marc NADAL, Jean-Pierre DEMNI, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Jean-Pierre TORAN, Bruno VICTORIA, Audrey FOULQUIER, Páscale KHAMNOUTHAY, Jérôme POMARAT

**Absents** : Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU), Jennifer RENAUDIN (pouvoir donné à Florence PORTRA), Stéphanie ALVERNHE (pouvoir donné à Gérard POUJADE), Sabrina PAULET (pouvoir donné à Marie-Thérèse FRAYSSINET), Michel CUPOLI

**Secrétaire de séance** : Agnès BRU

Date de la Convocation : le 9/12/2025      Date d'Affichage : le 9/12/2025  
Date de mise en ligne de la délibération : le 17/12/25

Nombre de Conseillers	: 19	Abstentions	: 0
Présents	: 14	Vote pour	: 18
Votants	: 18	Vote contre	: 0

**Objet de la délibération :**

**MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET**

*Le Maire informe l'assemblée :*

*Compte tenu de l'augmentation de la population, de l'activité croissante, des différents travaux et projets communaux, il convient, afin de garantir la qualité des missions confiées, de modifier la durée hebdomadaire de service d'un poste au secrétariat, actuellement créée pour un Adjoint Administratif Territorial à temps non complet sur la base de 24/35<sup>ème</sup> et de la porter à 32/35<sup>ème</sup>.*

*Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle modifie au-delà de 10% la durée initiale de l'emploi.*

*Le Maire propose à l'assemblée :*

*Conformément aux dispositions fixées aux articles L313-1 et L542-2 du Code général de la fonction publique,*

- de supprimer l'emploi d'Adjoint Administratif Territorial créé initialement à temps non complet par délibération n° 240064 du 16 décembre 2024 pour une durée de 24 heures par semaine,*
- et de créer un emploi d'Adjoint Administratif Territorial à temps non complet, soit 32 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré,

VU le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L313-1 et L542-2,

VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

VU l'avis du Comité social territorial

VU le tableau des emplois,

**DECIDE :**

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- de prévoir les crédits correspondants au budget 2026.

*Certifié conforme au registre.*

*Fait à LE SEQUESTRE, le 15 décembre 2025*

**Le Maire,  
Gérard POUJADE**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication/notification.



**La secrétaire de séance,  
Agnès BRU**

*Bru*